



RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINTS : C'EST NON ! GRÈVE ILLIMITÉE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

TOUS CONCERNÉS : le projet de réforme des retraites Macron-Delevoye vise à porter une attaque majeure contre notre système de protection sociale solidaire et redistributif.

Système actuel

- Calcul sur les 6 derniers mois dans le secteur public
- Calcul sur les 25 meilleures années dans le secteur privé + retraites complémentaires AGIRC et ARCO
- Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.
- Pension de réversion = 50% des revenus du défunt à sa mort dans le public et aux 55 ans du survivant dans le privé
- Aujourd'hui un taux de remplacement de 70% environs dans le privé comme dans le public
- Système redistributif : le taux de remplacement décroît avec le niveau de salaire pour compenser le différentiel d'espérance de vie selon la profession

Projet de retraite par points

- Calcul sur l'ensemble de la carrière : 10€ cotisés = 1 point / 1 point vaut 0,55€ de retraite
- Les congés parentaux, congés formation, temps partiel... ou les périodes de chômage feraient désormais partie du calcul. Le bénéfice des promotions obtenues en fin de carrière serait anéanti
- Les périodes non-travaillées n'ouvriront plus le droit à pension. Des « points de solidarité » pourraient être attribués, sans préciser combien, comment et combien de temps.
- Fin de la retraite pour invalidité
- Majoration de 5% des points par enfant à se répartir entre le père et la mère → certains couples devront choisir de favoriser l'argent ou la justice
- Pension de réversion = 70% des revenus du couple aux 62 ans du conjoint restant
- Taux de remplacement de 65% pour la génération née dans les années 1980, de 61% pour celle des années 1990...
- Système contributif : chacun cotise en fonction de ses revenus

- La pension est un droit garanti, qui peut se calculer à tout moment en multipliant le salaire moyen de référence par un taux
- Gestion paritaire des caisses de retraite
- Age légal de 62 ans (puis 42 en 2023 et 43 en 2045) / taux plein acquis à 67 ans
- Variation de la valeur du point en fonction du contexte économique, politique ou démographique
- Gestion par l'Etat
- Age légal : 62 ans, pivot (= sans décote) : 64 ans. Le rapport prévoit de reculer cet âge jusqu'à 66 ans pour la génération née après 1987

Quelles seraient les conséquences de la mise en place de projet de réforme ?

- Impossible de calculer le montant de sa retraite à l'avance
- Baisse des pensions
- Allongement de la durée de cotisation
- Un système qui permet à chaque gouvernement (fin du paritarisme) d'utiliser la retraite comme variable d'ajustement budgétaire pour équilibrer les comptes de l'Etat

Le but du gouvernement :

Réduire le « poids » des retraites dans le Produit Intérieur Brut pour satisfaire aux exigences du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui prévoit l'harmonisation des pratiques budgétaires de l'UE et l'interdiction des budgets déficitaires sur les périodes de 5 ans. Passer d'un montant des retraites qui représente 14% du PIB à un budget à 12% du PIB, alors que le nombre de retraités est plus important.

Développer la retraite par capitalisation = confier son argent à des fonds de pension ou des assurances privées sur le modèle anglo-saxon.

**Nos retraites, elles sont à nous ! On s'est battu pour les gagner,
on se battra pour les garder !**

**Préparons la grève À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE
Et discutons de sa reconduction pour gagner !**

- Retrait du projet de réforme Macron-Delevoye ;
- Maintien et amélioration de tous les régimes existants ;
- Retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé et maintien du calcul sur les six derniers mois dans le secteur public ;
- Haussse des salaires et des pensions ;
- Défense des emplois, des services, des statuts et des conventions collectives.

Rassemblements JEUDI 5 DÉCEMBRE

À 14h devant la gare de La Rochelle

À 10h30 devant le palais de Justice de Saintes
(AG salle Geoffroy Martel à 12h)

À Rochefort

À Jonzac

